

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 3 février 2020

N° 44

Le **trois février deux mil vingt** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LANGLOIS, Maire.

Date de la convocation :
09/01/2020

Nombre de Conseillers :

13

Présents :

9

Votants :

9

Etaients présents :

Mesdames : ALEXANDRE, CABANILLAS, GALTIE, PIOT et QUINET,

Messieurs : BOUGOUIN, CABARET et COCHIN.

Pouvoirs :

Absents excusés : Mesdames GALERNE et VEZIN. Messieurs MURET et LAFLEUR

Madame ALEXANDRE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaiterait modifier le point n°4 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que le point n° 4 soit modifié : demande de subvention départementale pour la restauration de l'église

1) **Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2019.

2) **Délibération pour incorporer des biens immobiliers présumés vacants et sans maître dans le patrimoine communal.**

L'acquisition de biens immobiliers vacants sans maître est une procédure qui permet notamment aux communes, d'incorporer des biens immobiliers sans propriétaire dans leur patrimoine, qui se situent sur leur territoire.

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Autoriser le lancement de la procédure d'acquisition des biens vacants sans maîtres sur le territoire communal
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération notamment à signer toutes les pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code civil ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L1123-1 et L1123-4 ;

Vu la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;

Vu la liste des parcelles qui satisfont aux conditions énoncées par le 3° de l'art. L1123-1 précité communiqué par la Direction Départementale des Finances Publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 mai 2019 listant les immeubles susceptibles d'être vacants et sans maître sur le territoire de la commune de JUMEAUVILLE publié au Recueil des Actes

Administratifs de la préfecture des Yvelines et paru dans le bulletin d'annonces judiciaires et légales du journal Le Parisien Edition Yvelines du 6 juin 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2019 n° 2019 – DRCL3-BVSM –AP2-01 constatant la présomption de vacance de biens sur le territoire de la commune de JUMEAUVILLE ;

Vu le certificat du maire de la commune de JUMEAUVILLE attestant de l'accomplissement des formalités d'affichage en mairie ;

Considérant que la dernière des mesures de publicité a été effectuée en mairie de JUMEAUVILLE le 29 novembre 2019 et que le délai réglementaire de six mois pour l'accomplissement de ces mesures est par conséquent écoulé ;

Considérant qu'aucun propriétaire n'a fait valoir ses droits ni revendiqué la propriété des 5 biens listés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

ARTICLE 1 : d'Autoriser l'incorporation dans le domaine communal des 5 biens listés soit :

Les parcelles ZA 142, ZA 157, ZA 309, ZC 15, ZC 67

ARTICLE 2 : d'Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération notamment à signer toutes les pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

3) Permanence élections municipales

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020

- Président de bureau pour les deux tours : Monsieur Langlois
- Assesseurs 15 mars : Madame CABANILLAS – Monsieur CABARET
- Assesseurs 22 mars : Madame CABANILLAS – Monsieur CABARET
- Secrétaire pour les deux tours : Madame PIOT

PERMANENCES DU BUREAU DE VOTE :

Pour le 15 mars

08h00 – 11h00 : Arnaud Bougouin – Laurent Cabaret – Bruno Cochin
11h00 – 14h00 : Françoise Alexandre – Bruno Cochin – Jean-Claude Langlois
14h00 – 17h00 : François Muret – Muriel Piot - Betty Quinet
17h00 – 20h00 : Nathalie Cabanillas – Séverine Galerne – Sandrine Galtié

Pour le 22 mars

08h00 – 11h00 : Arnaud Bougouin – Laurent Cabaret – Bruno Cochin
11h00 – 14h00 : Françoise Alexandre – Bruno Cochin – Jean-Claude Langlois
14h00 – 17h00 : François Muret – Muriel Piot - Betty Quinet
17h00 – 20h00 : Nathalie Cabanillas – Séverine Galerne – Sandrine Galtié

4) Demande de subvention départementale pour la restauration de l'église

Vu la complexité et le coût de l'opération,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide que cette délibération sera remise à une séance ultérieure en attente d'éléments complémentaires

Informations et questions Diverses :

- Approbation du PLUi à l'unanimité par le Conseil Communautaire le 16 janvier 2020.
- Remplacement du lave-vaisselle de la cantine hors service.
- Une carte des cavités avec zonage des risques rue de l'église, a été transmise à la mairie par GPS&O.
- La Croix Rouge unité locale de Maule – Neauphle – Montfort, remercie pour la mise disposition, gracieusement, du court de tennis de Jumeauville les mercredis après-midi du mois de mars 2020, aux enfants des personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire afin qu'ils puissent découvrir des activités sportives diverses.
- Tennis : un traitement anti-mousse va être effectué pour éviter les risques d'accidents.
- Suite à la participation de la commune à l'opération de la labellisation « Ville et Villages Fleuris » et aux Trophées Yvelinois 2019, le jury Départemental a décerné à Jumeauville le niveau « 3 pétales » dans la catégorie de commune de moins de 1000 habitants. La cérémonie de remise des prix a eu lieu le jeudi 30 janvier au Théâtre Gérard Philipe à Saint-Cyr-l'Ecole.
- Une réunion a eu lieu à la Préfecture de Versailles le 10 janvier 2020 sur la présentation du parcours de la course de vélos Paris-Nice qui se déroulera le dimanche 8 mars 2020, en ce qui nous concerne de la route de Maule à Andelu en passant par Jumeauville entre 13h50 et 14h10.
- Versailles – Mantes la Jolie – Jumeauville 12 km départ environ 450 personnes et une participation (don) de l'association de 250 €.
- Une manifestation du club Rotary est organisée le dimanche 26 avril 2020, avec un passage prévu pour 11h45 venant de Boinville en direction d'Andelu, avec une quinzaine d'autos des années 1950 à 1980 et une douzaine de motos Harley-Davidson.
- Courses cyclistes :
 - Le 1^{er} avril 2020, organisée par l'US Maule Cyclisme 78.
 - Le 7 juin 2020, organisée l'E.C. Sartrouville.

Formation à l'utilisation d'un défibrillateur : le 10 février à 11 h à la salle communale. Il reste des places.

Malgré un premier courrier de la mairie, un propriétaire n'a pas encore réalisé les travaux de démolition d'un bâtiment délabré prévus à son permis de construire. Un nouveau courrier lui sera adressé.

Afin d'éviter les risques d'inondations, un décompactage des sols agricoles est recommandé, ce qui est également bénéfique pour les futures plantations.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22h20.

Le Maire,

Jean-Claude LANGLOIS